



COMMISSION EUROPÉENNE

CHILI

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS

2007-2013

11.04.2007 (E/2007/615)

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. SYNTHÈSE	4
1. OBJECTIFS DE COOPÉRATION DE LA CE.....	5
1.2 LES OBJECTIFS SPECIFIQUES AU CHILI.....	6
2. ESQUISSE DU PROGRAMME POLITIQUE DU CHILI	7
3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	8
3.1 L'ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE	8
3.2 L'ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE	11
3.3 LA STRUCTURE DU COMMERCE	12
3.4 L'ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE	14
3.5 L'ENVIRONNEMENT.....	17
3.6 L'EVALUATION DES REFORMES	17
4. APERÇU DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE COORDINATION ET COHÉRENCE	18
4.1 APERÇU DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE	19
4.2 INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ET D'AUTRES DONATEURS 20	
4.2.1 <i>Les États membres de l'UE</i>	20
4.2.2 <i>Les autres donateurs</i>	21
4.3 LES ENSEIGNEMENTS TIRES	21
5. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE	21
5.1 LES SECTEURS CLES	24
6. ANNEXES.....	28
ANNEXE 1: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL.....	28
1 COHESION SOCIALE.....	28
2 ÉDUCATION: ECHANGES UNIVERSITAIRES ET BOURSES D'ETUDES	30
3 INNOVATION ET COMPETITIVITE.....	32
4 AUTRES INSTRUMENTS.....	34
5 PROGRAMME DE TRAVAIL.....	35

ACRONYMES

AA	Accord d'association entre l'Union européenne et le Chili
AGCI	Agencia de Cooperación Internacional (Agence nationale de la coopération internationale)
ALADI	Association d'intégration de l'Amérique latine
CEAP	Coopération économique Asie-Pacifique
Conadi	Société nationale de développement autochtone
CSP	Document de stratégie (Country strategy paper)
CE	Communautés européennes
CEPAL	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
AELE	Association européenne de libre-échange
UE	Union européenne
ALE	Accord de libre-échange
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques
PIB	Produit intérieur brut
BID	Banque interaméricaine de développement
OIT	Organisation internationale du travail
IMD	Institute for Management Development
Mercosur	Marché commun du Sud
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ONG	Organisation non gouvernementale
OEA	Organisation des États américains
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONU	Organisation des Nations unies
OMC	Organisation mondiale du commerce

0. SYNTHÈSE

Le Chili est une démocratie constitutionnelle pluripartite. Depuis la fin de la dictature militaire en 1989, la société chilienne a reconstruit et consolidé son tissu démocratique. Le dialogue et la recherche de consensus sont les garants de la stabilité.

Les bons résultats macroéconomiques du Chili au cours des deux dernières décennies le classent parmi les économies les plus dynamiques du monde. À cet égard, les domaines choisis comme secteurs clés sont essentiels au développement du Chili et, en tant que tels, comptent parmi les grandes priorités du programme du gouvernement.

L'objectif premier de la stratégie de réponse de la CE pour la période 2007-2013 est d'approfondir l'accord d'association entre l'Union et le Chili (AA) grâce à la coopération et au dialogue politique dans les domaines de l'innovation et de la compétitivité, de la cohésion sociale et de l'enseignement. L'accord d'association est la pièce maîtresse des relations entre l'Union et le Chili et offre le cadre adéquat aux activités mutuellement bénéfiques dans des domaines d'intérêt commun.

La promotion de l'innovation et de la compétitivité est une priorité essentielle pour le Chili. L'un des facteurs clés de la compétitivité d'un pays tient à sa capacité à intégrer l'innovation dans sa production pour en augmenter la valeur. Pour intégrer plus efficacement l'innovation dans la production chilienne, il faut encourager les interactions entre le monde scientifique et le secteur privé.

L'accord d'association souligne l'importance du développement social, qui doit aller de pair avec le développement économique. En outre, il prévoit la coopération en matière sociale dans tous les domaines d'intérêt pour les parties. La garantie d'une plus grande cohésion de la société est l'un des besoins importants reconnus par le Chili dans le cadre de son développement global. L'Union européenne a la possibilité de partager son expérience dans les politiques sociales et de l'emploi, dont les aspects liés à la participation de la société civile, et d'apporter en conséquence une contribution utile à la coopération dans le domaine de la cohésion sociale.

En matière d'enseignement, en dépit des progrès accomplis, notamment quant à la couverture du territoire, la qualité et la performance demeurent problématiques. L'Union européenne peut contribuer à améliorer l'enseignement supérieur du pays, en partageant son expérience et son savoir-faire dans ce domaine et en offrant l'avantage de la coopération dans les programmes concernés.

Au vu de la stabilité politique et du degré de développement atteints par le Chili, on peut supposer qu'il est peu probable que la stratégie communautaire ne soit pas menée à bien.

Une enveloppe indicative de 41 millions d'euros est octroyée au Chili, pour la période 2007-2013, au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). Les ressources peuvent être complétées par des projets et des programmes financés dans le cadre des programmes régionaux en faveur de l'Amérique latine ainsi que de programmes thématiques.

1. OBJECTIFS DE COOPÉRATION DE LA CE

1.1 Les objectifs du traité CE en matière de coopération extérieure

La politique européenne de **coopération au développement** repose sur l'article 177 du traité CE, qui fixe les objectifs suivants: 1) le développement économique et social durable des pays en développement, (ii) l'insertion harmonieuse et progressive de ces pays dans l'économie mondiale et (iii) la lutte contre la pauvreté. Ces actions sont complémentaires de celles qui sont menées par les États membres (EM) et conformes à la politique de développement de la CE. La politique communautaire dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le principal **instrument juridique et financier** utilisé pour la coopération européenne au Chili, sur la période 2007-2013, est le règlement n° XXX du Parlement européen et du Conseil (CE) portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement (ICD), qui découle de l'article 179 du traité instituant la Communauté européenne.

«**Le consensus européen**», nouvelle déclaration commune sur la **politique de développement de l'Union européenne**, adoptée en décembre 2005 par le Conseil de l'UE, le Parlement, la Commission et les États membres et axée sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'éradication de la pauvreté dans le cadre du développement durable, se fonde sur la même base légale. Cette politique s'adresse à tous les pays en développement. Elle souligne l'importance d'une relation de partenariat avec ces pays et cherche à promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l'homme, la démocratie et un phénomène de mondialisation équitable. Elle prévoit une approche différenciée selon les contextes et les besoins et propose un cadre thématique commun qui inclut la cohésion sociale, l'emploi et les conditions de travail, le commerce et l'intégration régionale parmi les priorités de la coopération européenne.

Les sommets Union européenne / Amérique latine - Caraïbes (ALC): des engagements birégionaux ont été pris à l'occasion de sommets des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et des pays d'ALC, comme le dernier qui s'est tenu à Vienne (Autriche) en mai 2006. À cette occasion, les 60 pays participants ont réaffirmé les valeurs partagées, leurs intérêts communs ainsi que leur volonté d'agir dans un cadre multilatéral. Ils ont aussi confirmé qu'ils s'engageaient à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir l'intégration régionale.

Dans la perspective du sommet UE/ALC de Vienne, la Commission a présenté, le 9 décembre 2005, une nouvelle stratégie visant à renforcer la coopération et le partenariat entre l'UE et l'Amérique latine. Dans cette communication, la Commission analyse les défis actuels et formule des recommandations concrètes pour donner un nouvel élan au partenariat existant. Il s'agit de «créer de nouveaux dialogues et opportunités» qui contribuent à la paix, à la stabilité et au développement, tout en renforçant la cohésion sociale, la démocratie et l'intégration régionale. Pour ce faire, la Commission propose de renforcer et de cibler le dialogue politique sur un nombre limité de questions d'intérêt commun susceptibles d'accroître l'influence des deux régions dans le monde.

1.2 Les objectifs spécifiques au Chili

La coopération entre la CE et le Chili relève actuellement du règlement¹ (CE) n° ... du ... portant établissement d'un instrument de coopération au développement (ICD) et des communications de la CE sur la coopération entre l'UE et l'Amérique latine. L'objet du règlement ICD est d'appuyer, entre autres, la coopération au développement, la coopération économique, financière, scientifique et technique et toutes les autres formes de coopération avec les pays et régions partenaires, ainsi que les actions internationales visant à promouvoir, à l'extérieur de l'Union, les objectifs des politiques internes de l'UE.

Il convient également de mentionner à cet égard que les sommets régionaux entre l'Union et l'Amérique latine et les Caraïbes, au niveau des chefs d'État ou de gouvernement, définissent des objectifs de coopération avec les pays d'Amérique latine.

Le sommet de Rio en 1999 a mis en évidence l'importance des droits de l'homme, de la société de l'information et de la réduction des déséquilibres sociaux.

Lors du sommet de Madrid en 2002, les deux parties ont convenu de renforcer les institutions des deux régions, d'encourager le développement durable, de réduire la pauvreté, de promouvoir la diversité culturelle, l'équité et l'égalité sociale et d'approfondir l'intégration régionale et l'insertion dans l'économie internationale.

Le sommet de Guadalajara de mai 2004 et le sommet de Vienne de mai 2006 ont mis l'accent sur la cohésion sociale, pierre angulaire du partenariat entre l'UE et l'Amérique latine. La coopération en matière de cohésion sociale, qui repose sur l'expérience de l'Union dans ce domaine, vise à instaurer et à consolider la stabilité structurelle en Amérique latine en encourageant et en aidant les pays de cette région à adopter des politiques saines et efficaces dans les domaines de la gouvernance démocratique, du social, des finances publiques et des politiques budgétaires, afin de réduire la pauvreté ainsi que les inégalités et l'exclusion sociales.

L'accord d'association entre l'Union et le Chili a été signé le 18 novembre 2002 et est entré en vigueur le 1er mars 2005, même si la plupart de ses dispositions commerciales étaient appliquées provisoirement depuis le 1er février 2003. Concrètement, l'AA fournit le cadre juridique des relations politiques, commerciales et en matière de coopération entre la CE et le Chili.

Les thèmes horizontaux

Les thèmes horizontaux sont un volet important dont il faut tenir compte lors de l'élaboration des actions mais aussi dans le dialogue sectoriel et général lors de la formulation de stratégies spécifiques et sectorielles. Les principaux thèmes horizontaux applicables au Chili sont indiqués au point 5.

Il arrive trop souvent que les thèmes horizontaux ne soient pas pris en considération lors de l'identification et de la préparation des fonds à débloquer, une tendance qu'il convient d'inverser. C'est pourquoi chaque proposition de financement ou document d'identification fera l'objet d'une brève analyse, afin de vérifier si chacun des thèmes horizontaux suivants a été pris en considération: la participation des citoyens, le renforcement des institutions, l'égalité des sexes, la population indigène et l'environnement. Ces documents doivent expliquer le mode d'intégration de ces thèmes choisis au cours de la mise en œuvre de chaque action spécifique.

¹ Base légale: article 179 du traité CE.

En plus de cette intégration, des fonds ad hoc spécifiques pourraient être tirés des lignes budgétaires thématiques et horizontales.

2. ESQUISSE DU PROGRAMME POLITIQUE DU CHILI

Les objectifs du gouvernement

Le 11 mars 2006, Michelle Bachelet est devenue présidente du Chili et a formé un nouveau gouvernement. À de nombreux égards, Madame Bachelet est considérée comme personnifiant un nouveau style et une nouvelle génération de dirigeants, non seulement au Chili mais aussi en Amérique latine. La moitié des postes de son cabinet ont été octroyés à des femmes et, parmi les nouveaux visages de son gouvernement, nombreux sont ceux qui n'appartiennent pas à l'élite politique de la *Concertación*. Si elle a promis d'assurer la continuité des politiques de marché menées par les précédents gouvernements de la *Concertación* qui ont fait de l'économie du Chili une des plus fortes de la région, elle s'est aussi engagée à faire place au changement. Dans son premier discours au Congrès, en mai 2006, Michelle Bachelet a exposé les objectifs et les priorités de dépenses de son gouvernement. La présidente Bachelet se concentrera sur quatre grands domaines prioritaires, à savoir:

- créer des plans de retraites plus stables et dignes pour les Chiliens dans le besoin;
- améliorer l'éducation au niveau des structures maternelles, primaires et secondaires dans l'enseignement public;
- promouvoir l'innovation et la recherche dans le secteur des entreprises tout en simplifiant le système fiscal des petites et moyennes entreprises;
- améliorer le logement dans les quartiers pauvres.

Madame Bachelet s'est engagée à envoyer à la Chambre des députés, au second semestre 2006, le projet de loi pour la réforme des retraites. Elle a également annoncé une réforme globale du système préscolaire et a affirmé que des efforts seraient mis en œuvre pour relever considérablement la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, notamment par l'amélioration de la formation des enseignants.

En matière de politique étrangère, le gouvernement Bachelet axera ses activités diplomatiques sur une intégration renforcée avec ses voisins du point de vue économique et politique, et avant tout énergétique. Il s'efforcera aussi d'améliorer la coopération avec les pays voisins, notamment le Pérou et la Bolivie. En avril 2006, le ministre chilien des affaires étrangères, Alejandro Foxley, a présenté en détail les objectifs du nouveau gouvernement aux membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés. Il a insisté sur la nécessité de créer le «réseau d'énergie du cône Sud» et a déclaré que la Communauté sud-américaine des nations devait jouer un rôle-clé dans la promotion de l'intégration énergétique. Compte tenu des difficultés croissantes auxquelles le Chili s'est heurté récemment avec le Pérou et la Bolivie, il fallait s'attendre à ce que le nouveau gouvernement mette l'accent sur le renforcement des relations régionales. En 2005 et au premier semestre 2006, les relations bilatérales entretenues avec le Pérou se sont dégradées sur la question des frontières maritimes et la demande d'accès maritime de la Bolivie fait partie des problèmes en suspens que le gouvernement Bachelet devra aborder. Le ministre Foxley a affirmé que le programme bilatéral avec la Bolivie ne comporterait aucune exclusion; il a néanmoins

ajouté que le Chili progressera «pas à pas» dans la résolution des différends historiques entre les deux pays.

En août 2006, le Chili et le Pérou ont signé un accord de libre échange longtemps reporté. La conclusion de l'ALE intervient dans un contexte inhabituel de relations bilatérales propices auxquelles sont parvenus les nouveaux présidents des deux pays. De plus, le Chili a accepté l'invitation à rejoindre la *Comunidad Andina de Naciones (CAN)* en tant que membre associé. Les autorités chiliennes ont toutefois demandé plus de précisions aux chefs des États membres de la CAN sur le statut de la participation du Chili à la Communauté.

Les thèmes horizontaux

Le gouvernement a renforcé les organismes publics nécessaires afin de veiller à ce que les «groupes vulnérables» soient pris en considération dans la formulation des politiques publiques. C'est ainsi que les principaux programmes nationaux tiennent désormais compte des préoccupations des femmes, des populations indigènes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, dont la protection juridique et sociale a été quelque peu améliorée. Néanmoins, il reste d'importants défis à relever pour que ces personnes puissent récolter tous les fruits du développement.

Il reste encore au gouvernement à accroître les investissements publics et privés dans le domaine des sciences et des technologies et à réduire le chômage tout en garantissant le développement durable dans l'ensemble des secteurs sociaux.

Il doit également s'atteler à élargir l'accès à la sécurité sociale, améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, promouvoir les nouvelles technologies, la recherche et le développement et améliorer la prise en considération des aspects environnementaux dans les prises de décisions dans les domaines social et économique.

3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

3.1 L'analyse de la situation politique

Le Chili est une démocratie constitutionnelle pluripartite comprenant trois branches indépendantes: l'exécutif, dirigé par un président jouissant d'importants pouvoirs, un Congrès bicaméral, composé d'une chambre des représentants et d'un sénat, et un pouvoir judiciaire, comprenant une Cour constitutionnelle, une Cour suprême, des cours d'appel et des tribunaux militaires.

Le Congrès bicaméral chilien compte 48 sénateurs (38 à partir des prochaines élections, conformément aux réformes constitutionnelles récemment adoptées) et 120 députés. Les députés sont élus tous les quatre ans. Le mandat des sénateurs est de huit ans. Le Congrès se trouve dans la ville portuaire de Valparaíso. Le suffrage est universel et le vote obligatoire pour tous les inscrits âgés d'au moins 18 ans.

Sur le plan administratif, le Chili est divisé en 12 régions désignées par un nombre et une région métropolitaine, à savoir Santiago, la capitale. Chacune est administrée par un «intendant» nommé à ce poste. Les régions sont divisées en provinces, gérées par des gouverneurs nommés, alors que les provinces se composent de communes, dont les maires sont élus par les citoyens.

Les grands partis politiques sont répartis entre deux grandes coalitions: d'une part, la *Concertación*, de centre-gauche, qui regroupe la démocratie chrétienne (*Partido Demócrata Cristiano*), le parti socialiste (*Partido Socialista*), le parti pour la démocratie (*Partido por la Democracia*) et le parti radical-social démocrate (*Partido Radical-Social Demócrata*), et, d'autre part, l'Alliance (*Alianza*), de centre-droit, qui regroupe la *Renovación Nacional* et l'*Unión Demócrata Independiente*. Le parti communiste (*Partido Comunista*) et des partis de gauche de moindre importance ont formé une coalition en 2004, mais, à l'heure actuelle, aucun n'a de représentants au Congrès.

Les élections législatives au Chili sont régies par un système binominal, qui favorise les grandes coalitions. En règle générale, les deux grandes coalitions se répartissent les sièges au niveau des circonscriptions électorales. Ce n'est que si la liste électorale de la coalition en tête l'emporte sur l'autre coalition avec une marge de plus de 2 à 1 que la coalition gagnante décroche les deux sièges. La réforme du système binominal est inscrite au programme gouvernemental. Depuis les élections parlementaires de 2005, tant le Sénat que la Chambre des députés sont contrôlés par la *Concertación*. Le parti communiste n'a obtenu aucun siège lors de ces élections.

Depuis la fin de la dictature militaire en 1989, la société chilienne a reconstruit et consolidé son tissu démocratique. Le dialogue et la recherche de consensus sont les garants de la stabilité. Les progrès enregistrés tout au long de la phase transitoire démocratique sont liés au large consensus entre la société chilienne et l'élite politique concernant les règles de la démocratie, de l'État de droit et de l'économie de marché.

Le 15 janvier 2006, Mme Michelle Bachelet, candidate centre-gauche de la *Concertación* au pouvoir, a été élue à la présidence du Chili avec 53,5 % des voix et est la première femme présidente du pays. M. Sebastian Piñera, un homme d'affaires candidat centre-droit du *Partido para la Renovación Nacional* (RN), a recueilli 46,5 % des voix. La présidence Bachelet est le quatrième gouvernement démocratique de la *Concertación*, qui dirige le rétablissement de la démocratie depuis 1990.

Le gouvernement Bachelet

La plupart des analystes s'accordent pour dire que le gouvernement Bachelet laissera de larges pans de la politique actuelle intacts. En effet, il est très probable que son gouvernement veillera à la continuité des principales politiques économiques et sociales du gouvernement Lagos. Quant aux relations entre le Chili et l'Union européenne, elles ne devraient pas subir de grands changements.

La réforme politique, la participation des citoyens, les droits de l'homme et la transparence

La présidence Lagos a poursuivi et approfondi les réformes politiques fondamentales entamées par ses prédécesseurs MM. Frei et Aylwin. Ces réformes se sont concentrées sur des secteurs prioritaires tels que les soins de santé, l'enseignement, la justice et la modernisation de l'État. La priorité de ce programme de réformes ambitieux et de grande envergure était de promouvoir la transparence, l'efficacité et la décentralisation de l'État tout en garantissant les principes de l'unité et de la solidarité nationales.

Les réformes constitutionnelles et judiciaires menées récemment font, elles aussi, partie des exemples les plus criants des avancées du programme du gouvernement. Les réformes constitutionnelles approuvées par le Congrès en août 2005 sont considérées comme un pas de plus dans la normalisation du régime démocratique. Elles prévoient la limitation du mandat

présidentiel à quatre ans au lieu de six, l'abolition des sénateurs non élus (désignés par des institutions ou nommés à vie), le rétablissement du droit du président de destituer les commandants en chef des forces armées et le chef de la police, ainsi que la limitation des prérogatives du Conseil national de sécurité, qui ne peut désormais être invoqué que par le président. Ces réformes découlent d'un accord politique conclu en 2004 entre l'opposition de droite, l'Alliance, et la coalition de gauche au pouvoir, la *Concertación*.

Quant à la réforme judiciaire, la justice pénale a fait l'objet d'une refonte complète entamée il y a cinq ans et achevée en juin 2005. Cette réforme a apporté des changements radicaux, tels que l'abolition de la peine de mort, commuée en peine d'emprisonnement de 40 ans, ou l'instauration d'un système oral semblable à celui utilisé par les États-Unis pour remplacer l'ancienne procédure inquisitoriale. Aux termes de la réforme, les procureurs de la République travaillent en totale indépendance par rapport aux juges, de manière à améliorer l'efficacité, la transparence et la publicité des audiences.

Le système électoral chilien actuel prévoit le vote obligatoire pour tous les inscrits et l'interdit aux non inscrits. Ce système a entraîné une très forte abstention: on estime que 2 millions de Chiliens, près de 35 % des citoyens répondant aux critères d'inscription, ne sont pas inscrits. L'exécutif a proposé de réformer ce système en introduisant un régime d'inscription automatique et en supprimant l'obligation de vote; proposition actuellement devant le Congrès.

Concernant les atteintes aux droits de l'homme commises à l'époque du régime militaire, une étape importante sur la voie de la réconciliation nationale et du rétablissement de la vérité historique a été franchie en décembre 2004 avec la reconnaissance officielle par l'armée de sa responsabilité institutionnelle dans les atteintes aux droits de l'homme perpétrées au cours de la dictature militaire. Cette reconnaissance a fait suite à la publication du rapport Valech, qui examine les violations systématiques des droits de l'homme sous le gouvernement militaire et rassemble des témoignages de personnes emprisonnées et torturées au cours de cette période.

La position internationale et régionale du Chili

Le Chili est un acteur actif de la scène politique internationale et est parvenu à étendre ses liens économiques et commerciaux internationaux tout en assumant une responsabilité politique au niveau international. Le pays était membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU jusqu'en janvier 2005, dans le cadre d'un mandat de deux ans, et est un membre actif de la famille des agences onusiennes.

Le Chili participe également à ALTHEA, la mission militaire de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine. Cette participation a une grande portée politique qu'il convient de mettre en évidence, non seulement parce qu'elle démontre l'engagement sincère du gouvernement chilien envers la paix, la stabilité et la sécurité internationale, mais aussi parce qu'elle reflète les liens toujours plus étroits qu'il entretient avec l'Union. En outre, elle démontre que l'accord d'association que l'Union européenne et le Chili ont signé en novembre 2002 dépasse largement l'aspect commercial. Il traduit un partenariat à part entière dont la dimension politique est d'une importance capitale.

Le Chili participe également à la MINUSTAH, la force de maintien de la paix de l'ONU en Haïti.

Il a accueilli en 2004 le sommet de la CEAP et les réunions connexes, ainsi que la rencontre ministérielle de la Communauté des démocraties en avril 2005. L'approche multipolaire appliquée par le Chili dans la diplomatie reflète son désir de conserver une indépendance relative

par rapport aux différents blocs régionaux. Le Chili est membre à part entière de la CEAP et du Groupe de Rio, ainsi que membre associé du Mercosur. Aussi, il attache une attention particulière au développement de ses relations commerciales extérieures et a dès lors conclu divers accords de libre-échange avec ses premiers partenaires commerciaux et en négocie actuellement de nouveaux. Le Chili entretient des relations très étroites avec l'Union européenne, au travers de l'AA signé en 2002 et d'un accord de coopération scientifique et technologique signé au cours de la même année.

L'engagement du Chili envers le multilatéralisme et la politique régionale a été tout particulièrement récompensé par l'élection de l'ancien ministre de l'intérieur José Miguel Insulza au poste de secrétaire général de l'OEA.

Le Chili et la Bolivie ont rompu leurs relations diplomatiques en 1978 en raison de la volonté de la Bolivie de bénéficier d'un accès souverain au Pacifique à travers le territoire chilien qu'elle a perdu au cours de la guerre du Pacifique de 1879-1883. Les deux pays conservent des relations consulaires.

Les relations avec le Pérou ont fréquemment connu des hauts et des bas à la suite de toute une série d'incidents, tels que les ventes d'armes chiliennes à l'Équateur en 1995 au cours du différend frontalier entre le Pérou et l'Équateur, l'achat de nouvelles armes dans le cadre de la modernisation des forces armées chiliennes en dépit de la proposition de désarmement faite par le Pérou et la fixation des limites maritimes entre les deux pays.

La crise énergétique déclenchée par la réduction de l'approvisionnement en gaz en provenance de l'Argentine depuis 2004 a mis au jour la dépendance énergétique du Chili et a mis à rude épreuve les relations entre les deux pays.

Si le Chili est parvenu à intégrer l'économie internationale et à conclure des accords avec les grandes puissances commerciales du monde, il lui reste un défi de taille à relever: réussir son intégration régionale et normaliser ses relations avec ses voisins.

3.2 L'analyse de la situation économique

Après une décennie de croissance impressionnante, le Chili a subi une légère récession en 1999 due à l'atonie de l'économie internationale. L'économie a stagné jusqu'en 2003 puis a commencé à montrer des signes évidents de reprise, avec une croissance du PIB réel de 3,3 %. L'économie chilienne a terminé l'année 2005 avec une croissance de 6,3 %. Selon les prévisions de la CEPAL, le Chili sera en 2006 le seul pays de l'Amérique latine à afficher une croissance supérieure à 5 % du PIB². Le rôle du gouvernement dans l'économie se limite pour l'essentiel à réguler le marché, même si l'État reste à la tête de la plus grande société de cuivre et de quelques autres entreprises de grande taille. Le chômage varie entre 8 et 10 % ces dernières années, bien au-delà de la moyenne de 5 à 6 % au cours des années 90. Sur la période allant de mai à juillet 2006, le chômage a atteint 8,8 %. Si la main-d'œuvre a augmenté considérablement ces dernières années, il semble qu'elle présente encore un grand potentiel de croissance.

Avec un PIB par habitant de 6 151 USD in 2005, le Chili est classé par la Banque mondiale au rang de pays à revenus moyens supérieurs légèrement endetté. Depuis le gouvernement Lagos, le Chili a entamé une politique budgétaire anticyclique imposant au gouvernement de dégager un

² L'économie chilienne devrait enregistrer une croissance de 5,5 % en 2006 selon l'«Estudio Económico América Latina y el Caribe 2004-2005» de la CEPAL, août 2005.

excédent budgétaire de 1 % du PIB lorsque la croissance économique atteint les prévisions et si le prix du cuivre atteint la moyenne à long terme prévue.

L'économie du Chili est non seulement considérée comme la moins corrompue de l'Amérique latine, mais également comme la plus compétitive. Selon une étude de l'IMD (Institute for Management Development), sis en Suisse, la compétitivité du Chili le classe à la 19^e place au niveau mondial (26^e en 2004).

La Banque centrale chilienne, qui est indépendante, mène une politique de maintien de l'inflation entre 2 et 4 %. En 2005, le taux d'inflation s'élevait à 3,7 % et a atteint 3,8 %, sur base annuelle, en août 2006.

La situation économique favorable du pays s'explique également par la hausse des investissements étrangers et nationaux (24 % du PIB pour 2004 et une prévision de 25 % pour 2005), qui classe le pays à la troisième place en Amérique latine. En 2004, les investissements directs étrangers (IDE)³ étaient concentrés dans deux secteurs: les mines (43 %) et les télécommunications (27 % des EDI), suivies par les services financiers et les assurances (13 %), puis les services de base (électricité, gaz, eau) avec 5 % du total des EDI.

Cette hausse est partiellement due à un cadre d'investissement favorable, dans lequel l'impôt sur les sociétés a été réduit et les sociétés étrangères ne sont pas victimes de discrimination. L'Union européenne est le premier investisseur au Chili. Au total, au cours de l'année 2005, environ 30 % des IDE réalisés au Chili (soit 1,9 milliards d'USD en tout) provenaient d'Europe, reflétant les effets de l'accord d'association. Dans l'Union européenne, les cinq premiers investisseurs sont traditionnellement l'Espagne (22,7 %), le Royaume-Uni (9,2 %), les Pays-Bas, (2,6 %), l'Italie (2,5 %) et la France (2,2 %). La présence européenne est particulièrement importante dans les services de base (32 %), les télécommunications (17 %) et les mines (16 %).

La situation du secteur énergétique souligne la dépendance du Chili vis-à-vis des importations et l'absence de stratégie à long terme clairement définie et diversifiée. Une nouvelle loi sur l'énergie, ratifiée en mai 2005 par le Congrès, encourage les nouveaux investissements privés dans le secteur. En outre, le gouvernement envisage un projet de grande envergure de réseau énergétique avec le Pérou, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, qui permettrait d'acheminer du gaz naturel du gisement de Camisea situé au Pérou aux pays susmentionnés. Promouvoir des politiques d'efficacité énergétique aidera aussi à réduire les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et contribuera donc à la réalisation du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (développement durable).

3.3 La structure du commerce

En 1986, le Chili a entamé la libéralisation intensive de ses échanges commerciaux avec l'étranger par l'introduction d'un droit de douane unique de 15 %. Depuis, les droits de douane chiliens ont été ramenés progressivement à 6 %. Le pays mène une politique de libre-échange fondée sur le régionalisme et est devenu un membre très actif de l'OMC, en particulier au cours du cycle de Doha. À l'heure actuelle, 65 % des exportations du Chili ont pour destination ses partenaires de l'ALE. Comme indiqué précédemment, pour l'heure, le Chili a signé un ALE avec chacun des pays de l'ALENA, l'Amérique centrale, l'Union européenne, l'AELE, la Corée du Sud, avec ses partenaires P4 (Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Brunei), et récemment avec la

³ Selon le *Comité de Inversiones Extranjeras*

Chine. Le Chili dispose également d'accords de complémentarité économique (ACE)⁴ avec tous les pays de l'Amérique du Sud et le Mercosur. En outre, il est membre de la CEAP depuis 1994.

Un pacte commercial ambitieux a été convenu avec l'Inde. Le Pérou et le Panama comptent parmi les autres pays ayant récemment achevé les négociations d'un ALE avec le Chili. La dernière initiative en date du Chili est sa proposition d'une zone de libre-échange au sein de l'ALADI (tous les pays d'Amérique du Sud, ainsi que le Mexique et Cuba), suggérant que 84 % des échanges interrégionaux soient exempts de droits de douane à partir de 2007 et que ce soit le cas pour l'ensemble des échanges interrégionaux d'ici 2010. Le Chili participe aussi à des études de faisabilité en vue de conclure un éventuel ALE avec la Malaisie et la Thaïlande.

Néanmoins, en dépit du développement exceptionnel des échanges chiliens avec l'étranger ces dernières années, des questions importantes restent en suspens. Les priorités du pays pour les douze prochains mois sont de réduire la dépendance excessive vis-à-vis des exportations de matières premières - en particulier le cuivre, qui représente quelque 45 % du total des exportations du pays -, de contrebalancer la perte de recettes fiscales due aux faibles droits de douane et de renforcer le rôle de son organisme de promotion des exportations.

En 2005, le commerce représentait 65 % du PIB chilien, faisant ainsi office de moteur de l'économie. L'Union européenne est restée le premier marché de destination (22,9 % de part de marché), alors que le Mercosur reste le principal exportateur vers le Chili (26,8 %). Durant la même année, les importations chiliennes en provenance de l'UE représentaient 15,6 % de part de marché.

En 2005, pour la deuxième année consécutive, les produits miniers ont représenté plus de la moitié de toutes les expéditions vers l'étranger. Cette forte croissance s'explique pour l'essentiel par les prix élevés sur le marché international, en particulier du cuivre, dus à la croissance de la demande, notamment de la Chine. Selon des experts internationaux, la hausse des prix se poursuivra au moins pendant une année encore. D'autres produits fortement exportés sont le saumon et la truite, les fruits frais, le vin et la pâte à papier.

Toutefois, l'activité minière intensive exerce une pression croissante sur l'environnement en raison de la contamination toujours plus forte des sols et de l'eau (par le mercure également), la déforestation et l'élimination de la biodiversité. Les préoccupations environnementales seront donc constamment au cœur des discussions relatives à l'éventuelle participation de la CE dans ce domaine.

L'accord d'association avec l'Union européenne est l'accord le plus ambitieux jamais signé avec le Chili. Il comporte trois volets importants: le dialogue politique, la coopération et le commerce. Depuis son entrée en vigueur en 2002, les échanges bilatéraux, qui atteignaient 5,6 milliards d'euros à ce moment, s'élevaient à 10,9 milliards d'euros en 2005. Si l'on observe une croissance indéniable des exportations chiliennes vers l'Union dans un contexte de croissance plus faible au niveau européen, il est encore trop tôt pour évaluer les effets globaux de l'accord d'association dans un délai aussi court, alors que la suppression progressive des droits de douane est encore en cours.

⁴ Les ACE prévoient pour l'essentiel la suppression progressive des droits de douane pour un nombre restreint de produits. Ils sont généralement négociés en tant que première étape de la libéralisation commerciale à part entière.

Les principaux produits importés par l'Union en provenance du Chili sont des produits miniers, notamment le cuivre, de la pâte chimique de résineux et du méthanol. Inversement, les principaux produits exportés par l'Union vers le Chili sont les marchandises à grande valeur ajoutée tels que du bêta-carotène, des machines, des minibus, des médicaments, des téléphones cellulaires, etc.

3.4 L'analyse de la situation sociale

La population, les objectifs du millénaire et les dépenses sociales

La population du Chili est relativement jeune et urbaine. La tranche d'âge 5-29 ans représente 42,24 % du total de la population de 15,11 millions d'habitants. 86,6 % de ce total vivent dans les zones urbaines, contre 13,4 % en milieu rural⁵.

Au cours des 14 ans de règne de la *Concertación* (1990-2003) sous des gouvernements démocratiques, le Chili est parvenu à ramener la pauvreté de 38,6 % à 18,8 % et le niveau de pauvreté extrême de 12,9 % à 4,7 %, dépassant largement la moyenne des indices d'Amérique latine pour la période indiquée et en avance de 10 ans sur l'objectif du millénaire pour le développement de l'ONU visant à réduire la pauvreté de moitié (voir annexe 4)⁶. Ces résultats sont dus à la forte croissance économique et à une hausse de 125,7 % des dépenses publiques dans le domaine social au cours de la même période. La part de ces dépenses tirée du budget national est passée de 60,8 % à 69,7 %.

Il est prévu pour 2006 d'augmenter encore les dépenses publiques, notamment en faveur des soins de santé et de l'enseignement, alimentées par le prix élevé du cuivre. En ce qui concerne les dépenses publiques dans le domaine social par habitant et par an, le Chili (936 USD) n'est dépassé que par l'Argentine (1 650 USD) et l'Uruguay (1 494 USD).

L'inégalité et la répartition des revenus

Si le Chili occupe la 37e place avec son indice de développement humain (0,854) calculé par le PNUD pour l'année 2005, il se place au maximum à la 80e position pour ce qui est de la répartition des revenus. La répartition inégale des richesses reste un sujet de préoccupation de taille. Selon les indicateurs de développement de la Banque mondiale pour 2005, le Chili se place à la quatrième place en Amérique latine (après le Brésil, le Paraguay et la Colombie) en termes d'inégalité de revenus et à la douzième place au niveau mondial, affichant un score plus faible que les pays africains pauvres tels que la Zambie, le Nigeria et le Malawi. L'indice Gini pour le Chili (57,1 %) est pire qu'il y a dix ans (56,4 %). En 2005, les 10 % les plus pauvres de la population chilienne représentaient 1,2 % du PIB (2000 = 1,4 %), alors que les 10 % les plus riches contrôlaient 47 % du PIB (2000 = 46 %).

Le régime fiscal chilien est centré sur la collecte d'impôts indirects, le faible impôt sur les revenus bénéficiant aux entreprises et aux particuliers dans la tranche de revenus la plus élevée. Les recettes fiscales ne représentent que 17 % du PIB.

Si les transferts monétaires effectués sous la forme de dépenses dans le domaine social en faveur des ménages les plus pauvres ont quelque peu atténué la situation, les inégalités ont eu un impact

⁵ Source: INE (Instituto Nacional de Estadísticas), recensement de 2002.

⁶ Selon la CEPAL, la moyenne du taux de pauvreté en Amérique latine est passée de 48,3 % (1990) à 44 % (2002). L'indice de la pauvreté extrême est passé de 22,5 % à 19,4 %.

négatif plus important sur les revenus de certains groupes sociaux, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les indigènes et les habitants de certaines régions du pays.

À titre d'exemple, les revenus moyens des femmes sont inférieurs de 30 % à la moyenne de ceux des hommes. La moitié de la main-d'œuvre, particulièrement dans le secteur informel, est exclue du régime des retraites et de plus en plus de personnes âgées vivent de pensions de la sécurité sociale. Les indices de pauvreté et d'extrême pauvreté parmi les Chiliens indigènes dépassent de loin la moyenne nationale, ce qui s'explique notamment par le fait que les régions VIII et IX, où la population indigène est plus importante, comptent parmi les plus pauvres du pays.

La hausse des revenus moyens annuels par habitant, qui sont passés de 2 701 euros en 1990 à 4 277 euros en 2003, a été accompagnée de nombreux autres progrès. En ramenant la malnutrition infantile de 3 % en 1990 à 1 % en 2001, le Chili a atteint en avance un objectif du millénaire pour le développement de plus. En 2002, plus de 80 % des familles disposaient d'un logement convenable, doté d'une télévision couleur, d'un réfrigérateur et d'une machine à laver (en 1992, ce pourcentage n'était que de 50 %). Plus de 50 % disposent d'une ligne téléphonique ou d'un téléphone cellulaire et 32 % d'une voiture. En outre, plus de 90 % de la population bénéficient dans leur localité d'eau potable et de systèmes d'égouts; près de 100 % ont l'électricité.

En juillet 2006, le salaire officiel minimal était de 135 000 pesos (environ 228 USD).

L'accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé

Le taux de chômage est retombé de 9,8 % en 1999 à 8,5 % en 2003 puis à 8,0 % en 2005. Le taux de chômage parmi les femmes dans les zones urbaines est de 3 % plus élevé que le taux moyen. Chez les jeunes (15-24 ans), il est deux fois plus élevé que le taux de chômage moyen de la population active. On observe une tendance à la hausse du nombre d'emplois informels et sans protection sociale, avec un environnement de travail plus instable.

Le Chili connaît l'un des taux d'analphabétisme les plus faibles de l'Amérique latine. La quasi-totalité de la population a accès à l'enseignement primaire. L'enseignement secondaire était accessible à 89 % de la population en 2002, contre 73 % en 1990. Toutefois, le principal problème du pays semble tenir à la qualité de l'enseignement, en particulier dans les établissements publics. Les performances des élèves sont relativement faibles par rapport aux pays de l'OCDE, mais elles restent plus élevées que dans la plupart des pays d'Amérique latine.

Les indicateurs au Chili concernant les soins de santé démontrent de bons résultats par rapport à l'ensemble de l'Amérique latine. L'espérance de vie s'est nettement améliorée, passant de 72,7 ans (1990) à 76 ans (2003); la mortalité infantile a baissé et a été ramenée de 16,8 (1990) à 7,8 (2003); la mortalité liée à la maternité de 4,0 (1990) à 1,7 (2003), et la mortalité due à la tuberculose de 5,0 (1990) à 1,9 (2002). Ces indicateurs confirment que le Chili progresse vers une situation comparable à celle des pays les plus industrialisés, les dépenses de santé étant passées de 1,9 % du PIB en 1990 à 3,0 % du PIB en 2003, ce qui apparaît lié à la hausse des fonds publics alloués aux programmes sociaux.

Le Chili dispose d'un régime de soins de santé composé de deux volets: le secteur privé et le secteur public. L'une des principales lacunes du régime public est qu'il ne couvre les pauvres et les personnes âgées que de manière limitée. Dans le domaine de la santé, il convient de citer la création du plan national d'accès universel avec des garanties explicites (AUGE), qui garantit le traitement des 56 maladies les plus courantes et les plus coûteuses.

La population indigène – la population la plus défavorisée et vulnérable

Près de 700 000 personnes, autrement dit 4,6 % de la population chilienne, se considèrent comme indigènes. La population indigène se subdivise en 8 groupes ethniques. Les Mapuches, le plus grand groupe ethnique (87,3 %), suivi par celui des Aymara (7 %) et des Atacameño (3 %), se concentrent dans le sud du Chili dans les régions VIII, IX et X (Biobío, Araucanía et los Lagos) et dans la région métropolitaine.

Plusieurs indicateurs montrent que les problèmes d'inégalité, de vulnérabilité et d'exclusion sociale affectent davantage la population indigène que les autres groupes. Le taux de pauvreté de cette population est de 29,2 % (2003), alors que la moyenne nationale est de 18,8 %. L'indice de pauvreté extrême est deux fois plus élevé que la moyenne nationale (4,7 %), voire près de trois fois plus élevé parmi la population indigène rurale.

Les régions VIII, IX et X, qui comptent la majorité des Mapuches, enregistrent le taux de pauvreté le plus élevé du Chili. De même, 8 % des indigènes sont analphabètes, contre 3,5 % pour le reste de la population. En matière d'enseignement, les indices montrent que les disparités demeurent: 54 % des indigènes ont terminé l'enseignement primaire, contre 66 % pour le total de la population chilienne. Il ressort des indices que cet écart est encore plus grand concernant l'enseignement supérieur: 8 % des indigènes ont suivi l'enseignement supérieur, ce qui est bien inférieur au pourcentage du total de la population chilienne, qui est de 16 %. La mortalité infantile parmi la population indigène est trois fois plus élevée que la moyenne du pays.

Depuis 1990, les gouvernements démocratiques ont pris des mesures fermes pour parer cette situation. L'une d'elle a été l'adoption de la loi sur les indigènes (loi 19.253) de 1993, qui reconnaît officiellement la diversité ethnique et culturelle de tous les peuples indigènes. Son article premier dispose que l'État chilien a l'obligation de respecter, de protéger et de promouvoir le développement des indigènes. Il ajoute que l'État reconnaît les droits des indigènes à conserver et à mettre en valeur leur culture et que leurs terres bénéficient de la protection de la loi: la terre des Mapuches ne sera pas aliénée, saisie ni acquise, excepté entre les communautés ou les particuliers appartenant au même groupe ethnique. La loi prévoit la création:

- d'un Fonds (Fondo para Tierras y Aguas Indígenas) de subventions en faveur des communautés indigènes pour l'achat de terres et la recherche de solutions juridiques à leurs problèmes en la matière,
- d'un Fonds pour le développement des indigènes pour financer des programmes de développement. Ce Fonds est géré par la société nationale de développement autochtone (Conadi),
- de divers domaines prioritaires sur lesquels l'État axera des actions en faveur du développement autochtone;
- de la société nationale de développement autochtone (Conadi), un organisme public dont le rôle est de mener, de promouvoir et de coordonner des activités publiques visant à développer les activités des indigènes, surtout dans les domaines économique, social et culturel.

Il convient également de souligner que la Constitution chilienne, dans sa version révisée en 1989, garantit le respect de tous les droits inhérents à l'être humain et que les dispositions constitutionnelles et juridiques permettent à tous les Chiliens d'intenter des actions en justice pour rétablir leurs droits en cas d'atteinte à ces derniers. Toutefois, la Constitution ne reconnaît pas les

Mapuches en tant que tels. Le Chili n'a pas ratifié la convention 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants parce que cette convention a été jugée anticonstitutionnelle.

Les activités telles que le «programme de bourses et de logement d'études» pour éradiquer la discrimination dans l'enseignement supérieur et le «programme sur les origines», destiné à promouvoir la participation à la planification locale et territoriale, sont des exemples de lutte contre la discrimination à grande échelle.

Le rapport de la Commission sur la vérité historique et le nouveau traitement des indigènes présenté en 2003 réclamait la reconnaissance dans la Constitution des indigènes, de leur droit à élire leurs représentants et de leur intégration au sein des pouvoirs régionaux et locaux. Si le rapport et ses recommandations ont contribué à la politique de la nouvelle donne (Política del Nuevo Trato) du gouvernement Lagos, revendiquant une plus grande reconnaissance des droits politiques des indigènes, la réforme constitutionnelle d'août 2005 n'en a pas tenu compte en raison de l'objection de la coalition dans l'opposition, Alliance.

3.5 L'environnement

Selon l'évaluation des performances environnementales menée par l'OCDE, la croissance économique rapide du Chili exerce une pression considérable sur certaines ressources naturelles, notamment dans des secteurs en pleine expansion tels que l'exploitation minière, la sylviculture et l'aquaculture. **Le Chili, situé dans une région qui est très sensible** aux effets du changement climatique, a donc besoin d'assistance dans ses efforts d'adaptation et d'atténuation des altérations néfastes.

Le Chili a renforcé ses organismes spécialisés dans l'environnement sur la base d'un modèle de coordination environnementale plurisectorielle. Il a également intensifié ses actions dans le domaine en matière de gestion de l'air, de l'eau, des déchets et de la biodiversité, à l'aide d'instruments innovants (par exemple l'échange des droits d'émissions) et de réformes efficaces (par exemple en matière de distribution d'eau).

Au cours de la dernière décennie, les préoccupations pour la santé humaine et les échanges internationaux ont fortement influencé la protection de l'environnement. Les défis importants qu'il reste à relever sont d'intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles, de poursuivre les avancées dans la gestion de l'environnement, d'améliorer les instruments nécessaires à cet égard et de renforcer les institutions concernées.

3.6 L'évaluation des réformes

Les trois gouvernements successifs de la *Concertación* ont garanti la cohérence des réformes, qui devraient suivre la même voie au cours du prochain gouvernement au vu du consensus politique sur la nécessité de réduire la pauvreté et les inégalités, d'améliorer l'enseignement et les soins de santé, d'encourager la croissance économique et de renforcer les institutions démocratiques.

L'un des aspects importants des réformes démocratiques est la modernisation en cours de l'État, axée sur l'administration publique. Son objectif premier est d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique en mettant l'accent sur les nouvelles technologies de

l'information et de la communication, qui contribuent, elles aussi, à rapprocher les autorités des citoyens.

Les réformes et les progrès accomplis ont eu un impact considérable sur la consolidation des structures démocratiques, le renforcement des institutions et la qualité de l'administration publique.

4. APERÇU DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE COORDINATION ET COHÉRENCE

Les taux de croissance économique élevés de ces deux dernières décennies au Chili, la hausse des revenus par habitants, la stabilité politique et la poursuite de la démocratisation ont fortement réduit l'aide financière internationale en matière de coopération bilatérale et multilatérale avec ce pays.

Le Chili, pays à revenus moyens, bénéficie toujours de fonds de coopération de la part de quelques donateurs sur la base de la notion de coopération mutuellement bénéfique et non sur celle de l'«aide» traditionnelle.

L'AGCI (*Agencia de Cooperación Internacional*) est l'organisme public chargé de gérer les fonds de coopération issus de donateurs. Elle gère en outre les fonds de coopération versé par le Chili au profit d'autres pays de la région.

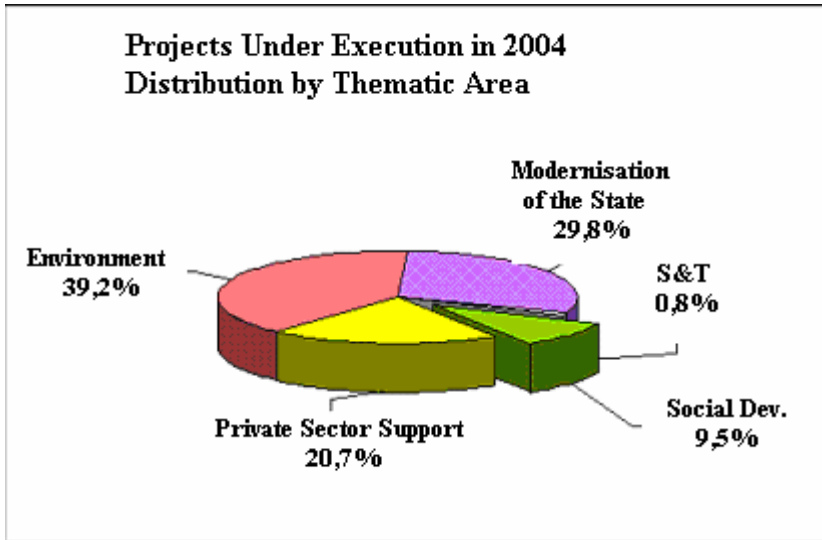
Les fonds obtenus de la part des donateurs sont destinés pour l'essentiel à des projets de coopération spécifiques et à des programmes de formation à l'étranger en faveur de Chiliens.

Dans les années qui ont suivi le retour de la démocratie en 1990, le Chili a bénéficié d'une aide considérable destinée principalement à soutenir des programmes de développement à finalité sociale, à renforcer la démocratisation et à améliorer la bonne gouvernance. Ces dernières années, le montant des fonds de coopération a diminué fortement. Ceux-ci ont été réorientés vers des domaines tels que le renforcement des institutions, les réformes de l'État, l'aide au secteur privé, l'environnement, ainsi que les sciences et les technologies.

À l'heure actuelle, plus de 100 projets sont en cours, totalisant environ 120 millions d'euros de contributions (cf. l'annexe 3). L'Union européenne est le plus généreux donateur multilatéral. Les principaux bailleurs de fonds bilatéraux sont l'Allemagne, le Japon, la France, la Suède, le Canada et la Belgique.

Voici la ventilation par thème de l'ensemble des projets en cours au Chili en 2004⁷:

⁷ Source: AGCI.



4.1 Aperçu de la coopération passée et présente de la CE

Le Chili gère actuellement des projets d'un montant total d'environ 61 millions d'euros, financés partiellement par la CE. Le principal intervenant est le gouvernement chilien, représenté par l'AGCI, qui fait office d'homologue officiel chargé de la coopération bilatérale avec la CE. La gamme des projets en cours est conforme aux objectifs de la CE énumérés dans le document de stratégie pour 2002-2006 et peut être ventilée comme suit:

- (i) les projets du document de stratégie actuel, pour la période 2002-2006, englobent 57 % du budget total en cours d'exécution. Ils ont pour objet d'aider les PME, de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la réforme de l'État;
- (ii) d'autres projets de coopération bilatérale, approuvés avant le document de stratégie, représentent 31 % du budget total et visent à la décentralisation, à la bonne gouvernance et au développement socio-productif dans les zones rurales;
- (iii) les projets d'ONG comptabilisent 12 % du budget. Bien que leur taille et leur portée soient relativement restreintes, ces projets jouent un rôle utile dans toute une série de domaines, tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, le sort des groupes ethniques, la pauvreté, le développement local, la violence domestique, etc.

Les objectifs et les domaines prioritaires identifiés dans le document de stratégie pour 2002-2006, à savoir la coopération économique, l'innovation technologique et l'aide à la réforme de l'État, sont atteints. Il reste une seule action dans le domaine de l'environnement à mener à bien. L'ensemble des 34,4 millions d'euros réservés à la mise en œuvre du document de stratégie ont été alloués.

Le Chili s'est avéré être un partenaire efficace en matière de coopération, qui dispose des capacités institutionnelles, financières et techniques pour gérer et mettre en œuvre les projets de coopération, à la hauteur des fonds alloués par la CE. Il garantit en outre un degré élevé d'appropriation des projets. Les institutions bénéficiaires chiliennes ont suivi des séances de formation aux procédures de la CE applicables.

Les ONG, avec l'aide financière de donateurs, ont joué un rôle de premier plan, en particulier en encourageant la participation de la société civile dans le débat sur certaines politiques publiques

et en rapprochant les citoyens du gouvernement, rapprochement qui reste perçu comme l'un des défis du gouvernement. Quoiqu'il en soit, l'assistance aux ONG chiliennes a, elle aussi, diminué, car le Chili n'est plus un pays prioritaire. Il en va de même pour les lignes budgétaires thématiques de la CE.

Le Chili est également bénéficiaire du budget communautaire en faveur du déminage des terres. Pour 2005, un montant de 1,5 million d'euros a été dégagé en faveur d'un projet qui sera géré par le PNUD, en coopération avec les autorités nationales compétentes.

Concernant la mise en œuvre des programmes communautaires régionaux, le Chili en est un acteur actif. Il participe aux réseaux de dialogues politiques et réglementaires et aux projets de démonstration du programme @LIS. Ces dernières années, 87 demandes chiliennes (8 % du total sélectionné) ont bénéficié du programme ALBAN. Dans le cadre du programme URB-AL, les Chiliens dirigent deux réseaux thématiques et 11 projets de mise en œuvre. Les entreprises ont participé à de nombreux événements financés par le programme AL INVEST et, depuis 1994, les contrats commerciaux signés représentent environ 15 millions d'euros. Les établissements d'enseignement supérieur participent également de manière très dynamique au programme ALFA, collaborant à 99 projets sur les 208 sélectionnés et en coordonnant 19.

4.2 Informations sur les programmes des États membres de l'UE et d'autres donateurs

4.2.1 Les États membres de l'UE

Entre 2002 et 2003, le Chili a reçu plus de 70 millions d'euros⁸ au titre de la coopération internationale, desquels 55 % étaient issus des États membres de l'Union européenne et ciblaient principalement l'élaboration de projets spécifiques, l'assistance technique et les bourses d'études.

L'étroite coopération entre la CE et les États membres, dans le cadre de rencontres régulières entre les conseillers communautaires en matière de coopération présents à Santiago et de contacts réguliers avec d'autres donateurs, contribue à l'efficacité des activités, garantit la complémentarité de la coopération de la CE et crée des synergies avec celle d'autres donateurs, dont les États membres.

L'Allemagne reste le donateur bilatéral le plus important. Elle contribue à la modernisation de l'État, à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles.

En juillet 2005, l'Allemagne a signé un nouvel accord de coopération bilatéral avec le Chili pour un montant total de 50 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros sont destinés à la coopération technique, 10 millions aux crédits et pas moins de 20 millions aux garanties. Les principaux domaines de coopération seront la protection de l'environnement et l'énergie.

Les autres États membres actifs dans le pays sont la Belgique, la France, la Suède et l'Espagne. La Belgique, qui totalisait 8 % du montant total alloué par les États membres à la coopération en 2004, coopère dans les domaines du développement social, des sciences et de la technologie, ainsi que dans l'octroi de bourses d'études. La France (6 % en 2004) promeut la coopération technique dans les domaines de l'enseignement, de l'agriculture, des sciences et de la technologie, ainsi que

⁸ Source: OCDE.

de la culture. La Suède (3 %) oriente ses activités de coopération vers le développement du secteur privé. Enfin, l'Espagne mène des activités de renforcement des institutions et d'aide aux initiatives de coopération triangulaire.

4.2.2 Les autres donateurs

Au niveau bilatéral, le Canada soutient des actions liées aux réformes du secteur public, en particulier au nouveau système de procédure pénale; la Corée coopère dans le domaine des technologies de l'information; le Japon soutient divers projets et fournit une assistance technique au travers de programmes de bénévoles et de fonds non remboursables axés principalement sur l'environnement et les technologies.

Au niveau multilatéral, l'Organisation des États américains (OEA) soutient des projets de coopération régionale impliquant au moins trois États membres de l'OEA; la Banque interaméricaine de développement a mis un terme à sa coopération technique avec le Chili, mais conserve des enveloppes financières sous la forme de prêts destinés principalement à renforcer la compétitivité dans le pays. La Banque mondiale applique la même stratégie.

4.3 Les enseignements tirés

Il ressort de l'expérience tirée de la mise en œuvre du présent document de stratégie que l'utilisation des fonds sectoriels comme le *Fondo de Apoyo a la implementacion del Acuerdo de Asociacion* (fonds de soutien à la mise en œuvre de l'accord d'association) et le *Fondo de Modernizacion del Estado* (fonds de modernisation de l'État) garantit un degré élevé d'appropriation des différents projets, ce qui est essentiel à leur réussite et à leur viabilité. Ce degré élevé peut s'expliquer par le fait que les propositions de projet sont soumises dans des domaines politiques spécifiques par les autorités concernées, qui sont proches des questions en jeu et seront chargées de mettre en œuvre les projets, garantissant leur efficacité.

Il convient de tenir compte des recommandations présentées par la mission d'évaluation sur l'utilisation des fonds opérationnels dans la mise en œuvre de la coopération communautaire au Chili (août 2006).

5. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE

Dans certains pays riches ou à **revenus moyens plus élevés**, les modèles de coopération traditionnels sont pratiquement inefficaces. Les pays tels que le Chili disposent en général de bien suffisamment de ressources et de capacités pour résoudre leurs problèmes sociaux et de développement internes, qui sont habituellement les objectifs de la coopération traditionnelle. Dans tous les cas, le volume des fonds de coopération issus de la CE ne permet pas d'exercer une influence considérable sur la situation du pays, quelle que soit l'influence politique. Pour remplir nos objectifs dans le domaine des relations extérieures, y compris en matière de cohésion sociale, avec ces pays importants et plus développés, il faut une nouvelle approche de coopération, répondant aux intérêts des deux parties et à la nécessité d'approfondir nos relations bilatérales.

L'élaboration des systèmes d'intégration, économiques et sociaux de l'UE ces 40 dernières années est une expérience qui peut être mise à profit par les pays participants émergents dans un monde globalisé et régionalisé. L'expérience acquise par l'Union peut notamment contribuer à démontrer combien la cohésion sociale est dans l'intérêt national des acteurs régionaux à revenus moyens.

En outre, la déclaration conjointe sur la politique de développement de l'UE (novembre 2005) dispose que l'aide aux pays à revenus moyens reste importante pour permettre d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement et garantir le développement durable à l'échelle planétaire, lequel inclut les aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux ainsi que la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie. Parallèlement, il convient d'accorder une plus grande attention à l'application des normes communautaires et internationales liées à la bonne gouvernance dans les domaines financier, fiscal et judiciaire.

L'accord d'association (AA) entre l'UE et le Chili offre le cadre juridique nécessaire aux relations politiques, commerciales et de coopération entre la CE et le Chili. Les objectifs généraux de l'AA établissent que les parties entretiennent une coopération étroite visant à :

- renforcer les capacités institutionnelles qui sous-tendent la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- promouvoir le développement social, qui doit aller de pair avec le développement économique et la protection de l'environnement;
- encourager les synergies productives, créer de nouvelles perspectives d'investissements et promouvoir la compétitivité et l'innovation;
- renforcer et approfondir la coopération tout en tenant compte des liens d'association entre les parties.

De plus, l'AA réaffirme l'importance que les parties attachent à la coopération économique, financière et technique pour contribuer à atteindre ses objectifs et ses principes. À cet égard, la coopération est également considérée comme un instrument nécessaire à l'établissement d'un partenariat plus solide entre l'UE et le Chili. L'UE a par conséquent prévu d'identifier et d'adopter des formes de coopération qui correspondent mieux au degré de développement atteint par le Chili et au rôle international de ce pays.

Les raisons du choix des secteurs clés

L'objectif premier de la stratégie de réponse de la CE pour la période 2007-2013 est de renforcer l'AA au travers de la coopération et de dialogues politiques dans les domaines de la cohésion sociale, de l'enseignement (échanges universitaires et bourses d'études), de l'innovation et la compétitivité.

Les bons résultats macroéconomiques du Chili au cours des deux dernières décennies le classent parmi les économies les plus dynamiques du monde. Le défi que le pays doit relever à présent est de maintenir sa croissance et le développement socio-économique général afin de garantir l'égalité et l'équité sociales, ainsi qu'un bon niveau de protection environnementale. À cet égard, les secteurs clés choisis sont des domaines essentiels au développement futur du pays, qui, en tant que tels, relèvent des grandes priorités du programme du gouvernement. Comme déjà indiqué, la cohésion sociale et l'enseignement font également partie des priorités de l'Union européenne. En outre, ces domaines sont étroitement liés aux priorités du document de stratégie de la période 2002-2006, à savoir la modernisation de l'État, la coopération économique et l'innovation technologique. C'est pourquoi nombre des activités des projets qui seront menées dans les domaines proposés, notamment en matière de cohésion sociale, d'innovation et de compétitivité, seront fondées sur les résultats des programmes précédents, de manière à consolider ces derniers et à contribuer au développement durable.

L'AA est la pièce maîtresse des relations entre l'UE et le Chili et offre le cadre nécessaire aux activités mutuellement bénéfiques dans des domaines d'intérêt commun. En outre, il fournit la base de la coopération et des dialogues politiques visant à renforcer les liens sociaux, culturels, économiques et commerciaux entre les deux partenaires et à contribuer à l'amélioration du développement social et économique de la société chilienne. L'AA fait tout spécialement de la coopération l'un des piliers des relations entre l'UE et le Chili et, à cet égard, réaffirme l'importance pour les deux parties de la coopération économique, financière et technique pour atteindre ses objectifs et ses principes.

Dans un contexte de relations bilatérales excellentes, de partenariats solides fondés sur des valeurs et des opinions communes dans plusieurs domaines, nous estimons que notre coopération bilatérale (sachant que l'UE est le plus important donateur multilatéral en faveur du Chili) peut apporter une valeur ajoutée et avoir un impact positif sur le système économique et social chilien, tout en contribuant à son développement durable.

Qui plus est, les objectifs de la stratégie proposée ont été débattus à la fin de juin 2005 avec les principaux acteurs de la société civile chilienne lors d'un séminaire de deux jours organisé par la délégation de la CE à Santiago, qui a rassemblé des représentants du gouvernement, du secteur privé, d'ONG et des institutions universitaires et de recherche. Les conclusions de ces débats ont approuvé la stratégie et ont fait état d'un consensus sur la pertinence des domaines d'intervention proposés. Les secteurs clés proposés ont également été discutés et convenus avec l'AGCI.

Les thèmes horizontaux

Les secteurs clés de la stratégie ont nécessairement une incidence sur les thèmes horizontaux tels que la promotion des droits de l'homme, la démocratie, la participation des citoyens, le renforcement des institutions, l'égalité des sexes, la population indigène, l'environnement et la lutte contre le VIH/Sida. La coopération en matière d'enseignement et dans le domaine social permettra plus particulièrement d'acheminer l'aide et contribuera également, de ce fait, à un développement plus équilibré et plus équitable de la société chilienne dans son ensemble, dans le sens où elle attachera une attention particulière à la promotion des droits des groupes vulnérables, à savoir les indigènes, les femmes et les enfants pauvres. De même, grâce aux activités de coopération dans le domaine des sciences et de la technologie et aux politiques publiques visant au développement de la cohésion sociale, la stratégie devrait également répondre à des préoccupations environnementales de taille, notamment sensibiliser les citoyens à la nécessité de respecter et de promouvoir l'environnement et renforcer les institutions dans ce domaine.

Plus concrètement, la coopération en matière d'innovation et de compétitivité et, plus particulièrement, dans le domaine scientifique et technologique pourrait avoir un impact transversal sur les politiques environnementales, notamment en incitant les entreprises à recourir aux technologies propres, de manière à contribuer à l'élaboration de politiques de responsabilisation accrue des entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour garantir que la participation de la CE, au niveau des différents projets, intègre les questions d'environnement durable, il convient de réaliser, le cas échéant, des évaluations de l'impact sur l'environnement.

5.1 Les secteurs clés

À la lumière des considérations susmentionnées, une stratégie fondée sur les priorités suivantes est proposée pour la période 2007-2013:

- I. La cohésion sociale
- II. L'enseignement: échanges universitaires et bourses d'études
- III. L'innovation et la compétitivité

I. La cohésion sociale

L'AA souligne l'importance du développement social, qui doit aller de pair avec le développement économique et la viabilité environnementale. Il prévoit la coopération en matière sociale dans tous les domaines d'intérêt pour les parties. La garantie d'une plus grande cohésion de la société est l'un des besoins importants reconnus par le Chili dans le cadre de son développement global. La promotion de la cohésion sociale est également l'une des priorités des relations entre l'UE et l'Amérique latine. La déclaration finale du sommet de Guadalajara en 2004 et du sommet de Vienne en 2006 en faisait déjà état.

Sur le plan social, la société chilienne connaît une modernisation de taille, qui a engendré des progrès considérables, mais de grandes inégalités demeurent dans la répartition des revenus et l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'enseignement et à la justice. Une faible cohésion sociale peut avoir des effets néfastes sur la stabilité politique, sociale et macroéconomique, ce qui en fait un paramètre important de la stratégie de développement. En conséquence, l'un des grands défis du Chili est d'agir avec efficacité dans les politiques publiques visant à la redistribution sociale et budgétaire, à la création d'emplois, à la formation de la main-d'œuvre, à l'enseignement et, en particulier, à la réduction des inégalités de revenus en fonction du sexe, de l'origine ethnique, du statut d'immigrant ou de la région, de manière à améliorer globalement les perspectives de tout un chacun et à réduire les inégalités existantes.

Pour aider le Chili dans ces efforts, l'Union européenne a la possibilité de lui faire partager son inestimable expérience dans le domaine social et de l'emploi, y compris en ce qui concerne la participation de la société civile. Il convient de mentionner à cet égard que la Commission européenne et le Chili ont déjà entamé un dialogue politique sur les politiques sociales et d'emploi, qui devrait déboucher sur des actions concrètes que les deux parties mettront en œuvre.

II. L'enseignement: échanges universitaires et bourses d'études

En dépit des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement au Chili, qui est désormais accessible à bien plus de monde, notamment l'enseignement primaire et secondaire, la qualité et la performance demeurent problématiques. Au niveau de l'enseignement supérieur, le faible nombre d'étudiants de troisième cycle (maîtrises et doctorats) est considéré comme un obstacle au développement du pays. Si le nombre de doctorats a doublé entre 1999 et 2003 et le taux de doctorats par million d'habitants est passé de 5 à 9, le Chili reste à la traîne parmi les pays de l'OCDE, où les taux varient entre 85, pour la Grèce, et 284, pour la Finlande. Peu de professeurs de l'enseignement du troisième cycle au Chili sont impliqués dans la recherche. Sur les 40 000 professeurs universitaires dans l'enseignement supérieur, seuls 7 000 sont également chercheurs, principalement dans des universités publiques et privées. Pour atteindre le niveau de la Grèce ou du Portugal, il faudrait que le pays en possède respectivement environ 15 000 ou 22 000.

En outre, l'enseignement supérieur au Chili est toujours fondé sur un modèle universitaire classique qui favorise les professions traditionnelles, mais ne répond pas suffisamment à la demande en nouvelles qualifications et compétences. Il existe une pénurie de carrières techniques, qui ne jouissent pas d'une bonne image auprès de la population, en dépit du fait qu'elles sont d'une importance capitale pour les entreprises. Dans des domaines technologiques pointus, la formation professionnelle est insuffisante. De même, il existe peu de synergies entre les universités et le secteur privé, ce qui limite les possibilités de formation post-universitaire offertes par ce dernier et ne facilite pas l'accès des jeunes professionnels au marché de l'emploi.

Bref, le nombre de programmes de doctorat et de maîtrise est limité et garanti par un petit nombre d'établissements. En outre, le taux de réussite est très faible. Peu de programmes universitaires offrent des initiatives de recherches et, étant donné le peu de liens avec l'industrie et les entreprises, les initiatives de recherche ont tendance à se concentrer sur des sujets de base ou théoriques.

Dans ce contexte, l'Union européenne pourrait contribuer efficacement à améliorer l'enseignement supérieur au Chili, en partageant son expérience et son savoir-faire dans le domaine et en offrant les avantages de la coopération dans les programmes concernés, ouverts à la coopération entre les universités de l'UE et de pays non membres. En mars 2005 s'est tenue une première rencontre politique entre la Commission européenne et le ministère chilien de l'éducation consacrée à l'enseignement. Elle a permis d'identifier les besoins du Chili et d'instaurer un dialogue d'échange d'expériences et d'informations dans le domaine.

L'intensification des liens entre les universités grâce à la création de centres d'études sur l'Union européenne et/ou la promotion d'échanges universitaires grâce au financement de bourses d'études au profit d'étudiants chiliens pourrait contribuer à faire connaître davantage l'UE dans le pays et permettre aux Chiliens de mieux la comprendre. Ces mesures pourraient également promouvoir les inestimables perspectives de mise en réseau des jeunes intellectuels susceptibles de devenir des universitaires ou des décideurs politiques de premier plan.

En conséquence, en mettant l'accent sur l'enseignement supérieur, on permet de combler les lacunes du Chili dans le domaine tout en partageant avec lui l'expérience et les capacités de l'Union à promouvoir un système éducatif moderne et compétitif.

III. L'innovation et la compétitivité

Cette priorité a pour objectif de promouvoir l'innovation et la compétitivité dans l'économie chilienne, tout en garantissant une croissance durable et la promotion de politiques et de mécanismes facilitant les échanges commerciaux. La compétitivité d'un pays dépend de nombreux facteurs. Il est évident que peu de pays sont parvenus à maintenir un taux de croissance élevé à long terme en fondant leur production et leurs exportations sur les produits traditionnels. C'est pourquoi il est capital de diversifier l'économie chilienne, en mettant l'accent sur les secteurs secondaire et tertiaire.

L'un des facteurs clés de la compétitivité d'un pays tient à sa capacité à intégrer l'innovation dans sa production pour en augmenter la valeur. Pour intégrer plus efficacement l'innovation dans la production chilienne, il faut encourager les interactions entre le monde scientifique et le secteur privé. Le Chili doit impérativement donner la priorité à la promotion et au développement scientifiques et technologiques, notamment en accentuant la coopération entre les universités et

les synergies avec l'industrie, un domaine susceptible de devenir l'un des principaux piliers des relations bilatérales dans leur ensemble.

L'accord d'association prévoit une coopération scientifique et technologique mutuellement bénéfique susceptible de prendre la forme:

- d'échanges d'informations et d'expériences dans le domaine des sciences et de la technologie au niveau régional, notamment dans les politiques et les programmes concernés;
- d'une intensification des relations entre les communautés scientifiques des deux parties;
- d'activités sous-jacentes visant à la promotion du transfert de l'innovation et de la technologie et à la construction de liens plus étroits entre les partenaires concernés.

Ainsi, l'accord d'association et l'accord dans le domaine scientifique et technologique entre l'UE et le Chili offrent la base de la coopération visant à l'instauration de liens permanents entre les communautés scientifiques et technologiques communautaires et chiliennes. Toutes les activités de coopération dans ce domaine doivent être cohérentes et complémentaires des activités menées dans le cadre du septième programme-cadre de la CE dans le domaine scientifique et technologique. La création récemment de plates-formes de promotion dans le domaine avec l'Amérique latine au niveau régional permettra à nos partenariats de passer du niveau bilatéral, où ils se trouvent pour la plupart, à un niveau birégional. Ces quatre plates-formes lancées à la fin de 2005 sur des thèmes spécifiques (la santé au Chili, les biotechnologies en Argentine, l'énergie au Mexique et l'environnement au Brésil) illustrent la nécessité de promouvoir de nouveaux mécanismes de coordination au titre du septième programme-cadre de recherche (2007-2013). Concernant le Chili en particulier, il faut reconnaître que ce type de plates-formes met pleinement en valeur le potentiel de compétences et de savoir-faire du pays et son rôle dans la région dans le domaine scientifique et technologique.

Le Chili doit faire de l'environnement un sujet de préoccupation permanent s'il désire rendre son développement et sa compétitivité durables. La coopération dans ce domaine doit avoir pour objectifs de renforcer les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire, de faire appliquer la législation environnementale, de promouvoir l'énergie efficace et renouvelable ainsi que le recours aux nouvelles technologies, plus propres. L'exploitation des ressources naturelles du pays (forêts, sol, eau, etc.) représente une part considérable de la croissance économique du Chili. Si les autorités chiliennes ont appliqué ces dernières années une politique active et des programmes divers pour répondre aux problèmes environnementaux, il leur reste fort à faire pour tenir davantage compte des préoccupations environnementales dans d'autres domaines d'intérêt public et responsabiliser les entreprises en termes d'environnement.

En outre, l'un des principaux objectifs de l'accord d'association est de faciliter les échanges commerciaux entre l'UE et le Chili. La CE entend continuer de soutenir les efforts déployés par le Chili pour renforcer et consolider ses capacités réglementaires, législatives et institutionnelles afin de pouvoir respecter ses engagements bilatéraux (avec l'UE) et ceux pris dans le cadre de l'OMC, notamment en matière de normalisation, de réglementations techniques et de procédures d'évaluation de la conformité, de droits de propriété intellectuelle dans le domaine commercial et dans le secteur sanitaire et phytosanitaire.

Les risques

Au vu de la stabilité politique et du degré de développement atteints par le Chili, on peut supposer qu'il est peu probable que la stratégie communautaire ne soit pas menée à bien. En réalité, le Chili présente un indice de risque bien plus bas que le reste de l'Amérique latine, comparable à

plusieurs pays d'Europe ou industrialisés d'Asie. Le Chili, qui est l'un des premiers producteurs et exportateurs de cuivre au monde, bénéficie actuellement de prix historiquement bas pour cette matière première, qui génère des recettes représentant plus de 19 % de son PIB. Ces recettes contribuent donc considérablement au financement du développement du pays. La chute du prix du cuivre pourrait ralentir le rythme du développement, mais ne devrait pas compromettre la mise en œuvre de la stratégie.

La stratégie sera mise en œuvre en l'espace de deux mandats présidentiels (2006 à 2010 et 2011 à 2014). S'il est vrai que les priorités nationales et l'orientation politique des différents gouvernements risquent de changer au cours de cette période, les secteurs clés proposés dans le cadre de la stratégie bénéficient du soutien du gouvernement et de l'opposition actuels. Il est par conséquent très peu probable qu'un nouvel exécutif abandonne les efforts à déployer ou déjà consentis dans les secteurs clés, quels qu'ils soient.

En outre, le gouvernement ajoutera lui-même son financement à celui de l'UE, garantissant ainsi un niveau élevé d'engagement et d'appropriation.

6. ANNEXES

ANNEXE 1: PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

Une dotation indicative de 41 millions EUR a été prévue pour la période 2007-2013. Les objectifs recensés dans la stratégie de coopération avec le Chili sont les suivants:

1 Cohésion sociale

Il est suggéré que cette priorité d'action soit mise en œuvre au moyen d'un fonds qui appuierait des projets présentés par des entités publiques en réponse à des appels de propositions lancés dans un certain nombre de domaines spécifiques, à convenir entre la CE et le Chili mais liés au thème général, à savoir la cohésion sociale. Une petite partie des crédits de ce fonds serait allouée au financement d'actions approuvées et identifiées dans le cadre du dialogue politique sur l'emploi et les questions sociales. Ces actions prendraient essentiellement la forme de séminaires d'information, de visites d'étude ou de mesures d'assistance technique ou de renforcement des capacités.

Cette priorité d'action couvrira deux périodes: 2007-2010 et 2011-2013. En 2010, elle fera l'objet d'un réexamen à mi-parcours qui permettra d'évaluer sa mise en œuvre au cours de la première période, ainsi que les résultats obtenus, et de formuler des propositions et des orientations pour la seconde période.

Les réunions annuelles du comité d'association UE-Chili joueront également un rôle important pour le suivi et l'établissement des principales priorités dans ce domaine.

Objectifs

Cette action aura pour objectif général de renforcer la solidarité au sein de la société.

Les objectifs spécifiques consistent à soutenir la politique ou la stratégie adoptée par les pouvoirs publics pour promouvoir la cohésion sociale au moyen de politiques publiques adéquates visant:

- une redistribution sociale et fiscale plus juste,
- un meilleur accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale et à la justice,
- la réduction des inégalités en fonction du sexe, de l'origine ethnique et de la région,
- la promotion du dialogue social entre les parties intéressées;
- un renforcement des synergies entre la cohésion sociale et la protection de l'environnement, par une meilleure intégration des projets visant la réduction de la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles.

Résultats escomptés

- Amélioration de l'accès des moins privilégiés aux avantages globaux qui découlent du développement socio-économique
- Amélioration et renforcement des capacités et compétences de la main d'œuvre

- Amélioration de la planification, de la gestion, du suivi et de l'évaluation des politiques sociales
- Amélioration de la qualité des programmes publics d'accès à l'emploi, à la justice, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale

Activités

Les actions relevant de cette priorité seront financées sur la base d'une liste des secteurs éligibles à une aide préalablement arrêtée par les deux parties et pour autant que les participants respectent un certain nombre de conditions. Les procédures applicables seront définies à un stade ultérieur dans les conventions de financement.

Questions transversales

Égalité hommes-femmes

Les projets visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes se verront accorder une attention particulière et l'intégration de la dimension hommes-femmes dans les projets sera encouragée.

Environnement

Lors de la sélection des projets dans le domaine de la cohésion sociale, une attention particulière sera portée à la prise en compte des préoccupations environnementales, en tant que question transversale, dans le but de contribuer à encourager le développement durable au Chili, ce qui passera, par exemple, par une amélioration de l'accès aux ressources naturelles de base (terres, eau, électricité, gaz), en particulier dans les zones rurales. Il sera procédé à des évaluations des incidences sur l'environnement et des indicateurs environnementaux seront utilisés, s'il y a lieu.

Population indigène

Les projets visant à réduire les inégalités en fonction de l'origine ethnique se verront accorder une attention particulière et l'intégration du facteur indigène dans les projets sera encouragée.

Risques et hypothèses

L'objectif d'une société plus solidaire est reconnu, tant par le gouvernement actuel et l'opposition que par la société dans son ensemble, comme une des priorités les plus pressantes pour le développement général du Chili. Il peut donc être supposé qu'il n'y a de risque que les prochains gouvernements chiliens reviennent sur leur engagement en ce qui concerne la priorité à accorder à cette question.

Indicateurs

- Nombre de projets et de secteurs d'action présentés et approuvés
- Nombre de bénéficiaires (ventilé par sexe, âge, origine ethnique et niveau socio-économique) des programmes sociaux mis en œuvre par les pouvoirs publics dans ce domaine
- Nombre de programmes publics nouveaux et/ou revus comprenant des actions directement liées à la cohésion sociale

- Nombre de bonnes pratiques en matière de cohésion sociale intégrées dans les politiques publiques
- Nouvelles initiatives politiques identifiables liées à des programmes de cohésion sociale

Estimation de la contribution communautaire

La contribution communautaire est estimée à 40 % du montant total du PIN.

2 Éducation: échanges universitaires et bourses d'études

Cette priorité d'action visera principalement à financer des bourses d'études, des prêts et des programmes d'échange à l'intention des étudiants chiliens de l'enseignement supérieur ou de troisième cycle, ainsi que d'étudiants suivant une formation professionnelle dans des domaines techniques. Le programme permettra de financer des bourses d'études destinées à des étudiants chiliens de troisième cycle et peut comporter des mesures de renforcement des capacités à l'intention des universités, ainsi que des échanges d'enseignants. Il tiendra compte, à des fins de coordination et pour éviter les chevauchements, des activités menées dans le contexte de l'espace commun d'enseignement supérieur ALCUE.

Objectifs

L'objectif global de cette action est de faciliter l'accès des étudiants de troisième cycle et des universitaires chiliens à l'espace commun d'enseignement supérieur afin d'améliorer leur aptitude au travail et d'accroître les opportunités dans leur pays.

Cette action permettra ainsi de contribuer au renforcement des liens politiques, économiques et culturels entre l'UE et le Chili.

Le programme permettra de financer des bourses d'études destinées à des étudiants chiliens de troisième cycle et peut comporter des mesures de renforcement des capacités à l'intention des universités, ainsi que des échanges d'enseignants. Un programme spécifique de bourses universitaires sera mis en place pour faciliter les liens entre l'UE et le Chili dans l'enseignement supérieur et augmenter ainsi le nombre d'étudiants chiliens qui suivent des études de troisième cycle en Europe. Le programme devrait faire l'objet d'un maximum de publicité, et en particulier porter un nom qui symbolise l'excellence européenne.

Résultats escomptés

L'action devrait permettre à des étudiants chiliens (en instituts de formation professionnelle technique et de niveau universitaire et postuniversitaire) d'effectuer des études en Europe. Dans la mesure où le programme permettra de créer des liens personnels entre ces étudiants chiliens et leurs homologues européens, il peut également être escompté que cela favorisera la coopération future, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement scientifique et technique, ce qui stimulera l'innovation et la compétitivité.

Activités

La CE pourrait répondre aux demandes d'institutions d'enseignement supérieur chiliennes en matière d'assistance universitaire à la conception de nouveaux cursus et à l'évaluation externe indépendante des programmes d'études, des projets pédagogiques et des examens d'évaluation de

l'apprentissage. De même, l'enseignement à distance et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information sont des éléments sur lesquels l'Europe peut partager son expérience avec le Chili.

La création de liens directs entre les universités dans des domaines tels que la formation doctorale et postdoctorale des jeunes chercheurs, la création de réseaux de recherche spécialisés, l'établissement de laboratoires communs Europe-Chili et la mobilité des étudiants et des enseignants pourrait être encouragée.

Une partie du budget consacré à cette action pourrait aussi être utilisée pour financer des bourses d'études à l'intention d'étudiants chiliens dans un certain nombre de domaines universitaires et techniques ou professionnels préalablement définis conjointement par la CE et le Chili.

Le principal objectif des Centres d'études européennes serait d'identifier et de développer des activités de recherche et de diffusion d'informations en vue de parvenir à une meilleure compréhension des problèmes régionaux et sectoriels à prendre en compte lors de l'élaboration des politiques. Ces centres mèneraient trois types d'activités, en fonction de priorités et de thèmes à définir: i) organisation de séminaires et d'ateliers, ii) recherche et études et iii) échange d'expériences et diffusion d'informations.

Mise en œuvre

Cette action sera mise en œuvre au moyen d'un programme spécifique de bourses universitaires visant à faciliter les liens entre l'UE et le Chili dans l'enseignement supérieur et à augmenter ainsi le nombre d'étudiants chiliens qui suivent des études de troisième cycle en Europe.

Questions transversales

Égalité hommes-femmes

Sur la base de la plateforme d'action approuvée lors de la conférence des Nations unies sur les femmes, organisée à Pékin en 1995, et du règlement (CE) n° 2836/98 du Conseil relatif à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la coopération au développement, la communication de la Commission COM(2001) 295 arrête un programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement. L'action proposée respectera la politique communautaire d'égalité des chances et un effort sera fait pour garantir un équilibre adéquat entre étudiants et étudiantes.

Environnement

Les études dans des domaines liés à l'environnement seront encouragées.

Population indigène

En ce qui concerne les bourses d'études de l'UE offertes aux étudiants chiliens, la priorité devra être donnée aux étudiants issus de familles à faibles revenus, de régions pauvres ou d'origine indigène.

Risques et hypothèses

Il est supposé que les étudiants ciblés auront connaissance des opportunités offertes par cette action, que les instituts universitaires et/ou de formation technique de l'UE resteront compétitifs

par rapport aux autres établissements supérieurs et que les étudiants qui bénéficieront des bourses d'études retourneront au Chili et y poursuivront une carrière directement liée à leur expérience européenne.

Principaux indicateurs

Les principaux indicateurs seront le nombre d'étudiants chiliens (par sexe) participant au programme et le nombre de diplômes qu'ils auront obtenus. Le nombre total d'étudiants chiliens participant à des cours d'enseignement supérieur (de type universitaire ou de troisième cycle) et à une formation technique/professionnelle dans l'UE fournira aussi des indications indirectes, de même que le nombre de Chiliens détenant des maîtrises, doctorats et qualifications techniques ou professionnelles obtenus dans l'UE qui mènent une carrière liée aux études qu'ils ont suivies dans l'UE (pour autant que ce nombre puisse être mesuré).

Estimation de la contribution communautaire

La contribution communautaire est estimée à 20 % du montant total du PIN.

3 Innovation et compétitivité

Il est suggéré que cette priorité d'action soit mise en œuvre au moyen d'un fonds qui appuierait des projets présentés par des entités publiques en réponse à des appels de propositions lancés dans un certain nombre de domaines spécifiques, à convenir entre la CE et le Chili mais liés au thème général, à savoir l'innovation et la compétitivité. Parmi les domaines concernés figureront, entre autres, les sciences et technologies, l'environnement et certains points qui faciliteraient les échanges avec l'UE, tels que la normalisation, la réglementation technique et les procédures d'évaluation de la conformité, les droits de la propriété intellectuelle touchant au commerce (DPIC) et les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS).

Cette priorité d'action couvrira deux périodes: 2007-2010 et 2011-2013. En 2010, il sera procédé à un réexamen à mi-parcours qui permettra d'évaluer la mise en œuvre au cours de la première période, ainsi que les résultats obtenus, et de formuler des propositions et des orientations pour la seconde période.

Objectifs

L'action menée au titre de cette priorité a pour objectif général de contribuer à promouvoir l'innovation et la compétitivité de l'économie chilienne, afin que celle-ci soit en mesure de répondre aux défis posés par l'intensification de la concurrence au niveau mondial, tout en participant au renforcement des relations entre l'UE et le Chili, dans l'intérêt des deux parties.

Plus spécifiquement, il s'agira de développer et de faciliter l'innovation technologique dans le secteur productif, afin:

- de rendre la production plus compétitive et d'augmenter sa valeur ajoutée,
- de développer la notion de respect de l'environnement, en particulier dans les PME,
- de satisfaire aux exigences sanitaires et phytosanitaires communautaires et internationales,
- de continuer à promouvoir la convergence avec l'approche réglementaire communautaire appliquée à l'égard des produits industriels,

- d'aider les sociétés et les institutions chiliennes concernées à profiter de l'innovation et du savoir-faire européens,
- de promouvoir les transferts scientifiques et technologiques et la mise en place de liens plus étroits entre les partenaires concernés,
- d'aider à développer des politiques énergétiques efficaces et à améliorer l'accès aux sources d'énergie durables,
- de promouvoir la protection, l'utilisation légitime et la diffusion des droits de propriété intellectuelle.

Résultats escomptés

- Hausse de la productivité et de la compétitivité du secteur productif chilien, en particulier des PME, susceptible d'entraîner la création de nouveaux emplois
- Augmentation du nombre de produits chiliens à plus grande valeur ajoutée
- Progression du nombre de marques déposées et de brevets chiliens et meilleur respect des droits de propriété intellectuelle (DPI)
- Augmentation du nombre de projets financés par du capital-risque
- Augmentation du nombre d'universités et de PME chiliennes participant à des actions dans le cadre du programme-cadre de recherche de l'UE
- Sensibilisation accrue du secteur productif aux normes environnementales, sanitaires, phytosanitaires et techniques communautaires et internationales, et meilleur respect de ces normes

Activités

Les actions relevant de cette priorité seront financées sur la base d'une liste de secteurs éligibles à une aide préalablement arrêtée par les deux parties et pour autant que les participants respectent un certain nombre de conditions. Les procédures applicables seront définies à un stade ultérieur dans les conventions de financement.

Les fonds seront partagés entre les trois principaux domaines: sciences et technologies, environnement et facilitation des échanges, d'une manière aussi égale que possible.

Questions transversales

Égalité hommes-femmes

La participation des femmes et l'intégration de la dimension de genre dans les projets seront encouragées.

Environnement

Les projets portant sur le développement et/ou l'utilisation de technologies environnementales et sur la promotion de politiques énergétiques efficaces et mettant l'accent sur les énergies renouvelables seront encouragés. Afin de garantir la viabilité de la participation de la CE sur le plan environnemental, pour chaque projet, des indicateurs environnementaux seront fournis et des évaluations des incidences sur l'environnement seront effectuées lorsqu'il y a lieu.

Risques et hypothèses

La promotion de l'innovation et de la compétitivité est une priorité tant pour le gouvernement actuel que pour l'opposition. Une nouvelle entité, le Conseil national pour l'innovation et la compétitivité, sera mise en place l'année prochaine et le budget 2006 prévoit une hausse considérable des dépenses publiques en matière d'innovation technologique. Il peut donc être supposé qu'il n'y a de risque que les prochains gouvernements chiliens reviennent sur leur engagement en ce qui concerne la priorité à accorder à cette question.

Indicateurs

- Nombre de projets présentés et approuvés
- Nombre de nouveaux produits développés avec une valeur ajoutée substantielle
- Nombre de PME, d'institutions et de chercheurs chiliens participant au programme-cadre de recherche de l'UE
- Nombre de nouveaux programmes publics visant à stimuler la compétitivité et l'innovation qui intègrent des préoccupations d'ordre environnemental
- Nombre de nouveaux produits et/ou de nouvelles technologies qui intègrent des exigences de protection de l'environnement et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires
- Nouvelles initiatives politiques identifiables dans le domaine de l'innovation et de la compétitivité

Estimation de la contribution communautaire

La contribution communautaire est estimée à 40 % du montant total du PIN.

4 Autres instruments

Les actions financées par des lignes budgétaires thématiques et d'autres instruments horizontaux devraient être conformes à la présente stratégie (voir l'annexe 1). Des mécanismes de coordination adéquats seront établis pour veiller à l'utilisation cohérente des instruments de financement. Dans ce contexte, la délégation de la CE au Chili, agissant en étroite collaboration avec l'AGCI, peut jouer un rôle crucial, en veillant à la cohérence de l'utilisation des divers instruments sur le terrain.

La délégation organise déjà des réunions périodiques et ad hoc avec les ambassades des États membres et d'autres donateurs au Chili, ou y prend part, pour échanger des enseignements et veiller à la cohérence des politiques communautaires avec les autres activités et programmes de coopération menés dans le pays.

5 Programme de travail

Sur la base de cette stratégie et compte tenu des priorités de coopération de l'UE et du Chili, le programme de travail se présente comme suit (en millions d'euros):

Priorités d'action	2007	2008	2009	2010	2011-2013	(Mio EUR)
1. Cohésion sociale	10,250				6,150	16,400
2. Éducation: échanges universitaires et bourses d'études	4,920				3,280	8,200
3. Innovation et compétitivité	10,250				6,150	16,400
TOTAL	25,420				15,580	41